

L'ANCIENNE GRANGE DES PAUVRES

A BRAINE-LE-COMTE

Dans ses études si complètes sur les institutions de la ville de Braine-le-Comte, M. C. Dujardin constate que l'acte authentique le plus ancien qu'il a découvert sur la table des pauvres date du 21 décembre 1387. Pas de doute, observe-t-il avec sagacité, que son institution ne soit bien antérieure à cette époque (1).

Nous avons retrouvé dans le fonds du chapitre de Notre-Dame de la Salle à Valenciennes (2) une charte qui recule de près d'un siècle et demi la mention authentique de cette institution de bienfaisance. C'est une charte de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, donnée le 21 septembre 1247, par laquelle cette princesse ratifie l'acquisition faite par le chapitre de Valenciennes d'une grange ayant appartenu à Walter de Courtrai (Curtraco) (3) et ensuite aux pauvres de Braine. L'achat avait été réalisé partie en numéraire, partie à charge d'une rente annuelle de six muids de blé dur à payer à la Table des pauvres.

(1) *La Paroisse de Braine-le-Comte*, p. 232. — *Annales du Cercle arch. d'Enghien*, tome III, p. 424.

(2) Aux archives du Nord, à Lille.

(3) Walter de Courtrai fut chanoine de la collégiale de Saint-Vincent à Soignies, vers 1240.

Cette institution de bienfaisance possédait antérieurement à notre charte une grange qui servait à conserver les provisions de céréales; les ressources des fondations charitables consistaient, surtout à l'époque où le numéraire était peu abondant, en rentes de blé et d'avoine; elles devaient par conséquent pouvoir les emmagasiner jusqu'au moment de les distribuer aux indigents.

La charte de Marguerite ne s'explique pas sur les motifs qui amenèrent l'administration de la Table des pauvres à aliéner cette propriété. M. le doyen Dujardin n'a signalé aucune particularité à ce sujet.

Le chapitre de Valenciennes partageait, avec le chapitre noble de Sainte-Waudru à Mons, les dîmes du territoire brainois. Cette circonstance motivait l'acquisition que la comtesse Marguerite ratifia.

Nous publions l'acte de cette souveraine, en nous conformant aux règles fixées par la commission royale d'histoire pour l'édition de textes anciens.

ERNEST MATTHIEU.

ANNEXE

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, ratifie l'acquisition faite par le chapitre de Notre-Dame de la Salle, à Valenciennes, d'une grange à Braine-le-Comte appartenant aux pauvres de cette ville.

21 septembre 1247

Margarita, Flandriæ et Hayoniæ comitissa, universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Cum decanus et capitulum ecclesie beate Marie in capella nostra de Valenciensis grangiam de Brania que fuit domini Walteri de Curtraco partim in numerata pecunia partim pro annuo reddito videlicet sex modiis duri bladi ad mensuram Montensem a pauperibus de Brania quibus dicta grangia fuit collata adquisierint. Nos hanc acquisitionem approbantes tanquam patronus ecclesie concedimus quod de decimis de Brania quas ecclesia predicta a predecessoribus nostris nomine elemosine recepit, pauperibus de Brania vel illis qui pro tempore loco pauperum ad elemosinas suas recipiendas instituentur. Reddat annuatim dictum redditum sex modiorum sicut in litteris dicte ecclesie continetur. Actum anno Domini m° cc° xl° septimo, in die beati Mathei apostoli et Ewangeliste.

Original sur parchemin, sceau enlevé, reste les lemnisques
d. q. d. p.

Au dos : Confirmatio Comitisse de præbendis de Brania.
Fonds du chapitre de Saint-Géry à Valenciennes.
Archives du Nord, à Lille.